



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/827

Lancement de l'opération 60005009 "Numérisation des actes d'Etat Civil 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008

Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/827 - LANCEMENT DE L'OPERATION 60005009
"NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL 2021-2026"
ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION
DE PROGRAMME 2021-1, PROGRAMME 00008 (SERVICE
DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Numérisation des actes d'état civil », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements administration générale 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00008.

En matière d'état civil, les mairies d'arrondissement sont garantes de la tenue et de la conservation des registres d'état civil. Les mairies d'arrondissement gardent en leur sein, les registres de naissance de moins de 100 ans et de mariage de moins de 75 ans. Très fortement manipulés (photocopies, apposition de mentions), ces registres se dégradent de jour en jour. Cependant, il est de la responsabilité de la Ville de Lyon d'assurer la pérennité de ces informations, hautement confidentielles.

La Ville de Lyon a donc souhaité procéder à la numérisation d'environ 1 400 000 actes détenus dans les registres afin d'une part, d'assurer la conservation des informations, d'autre part, de permettre par l'insertion des images obtenues dans le logiciel métier, une délivrance et une gestion plus aisée et enfin de se mettre en conformité avec la mise en place du dispositif COMEDEC (COMmunication électronique des données de l'état civil).

Chronologie des opérations de numérisation des actes d'état civil à la Ville de Lyon

Le service des mairies d'arrondissement a initié ce projet de numérisation des registres d'état civil détenus dans les 9 mairies d'arrondissement :

- Entre 2016 et 2017, un premier marché a permis le lancement de la numérisation des actes de naissance des décennies 1980 et 1990 ;
- Après un appel à candidatures infructueux en 2018, un marché à procédure adapté, a permis en 2019 la numérisation des registres naissance de la décennie 1970 ;
- Depuis 2020, faisant suite à un nouvel appel à candidatures, un marché de quatre ans a été établi avec la même société, lequel a déjà permis, entre juillet 2020 et mars 2021, la numérisation des registres naissances de la décennie 1960.

II- Propositions :

Le service des mairies d'arrondissement souhaite poursuivre les opérations de numérisation des registres d'état civil et les achever au terme du marché en cours, en 2023. Il reste à réaliser la numérisation des registres naissances des décennies 1950, 1940 et 1930 ainsi que les registres mariages des années 1950 à 1999.

Le coût financier de ce reste à effectuer est estimé à 300 000 euros. C'est pourquoi il est proposé une programmation pluriannuelle correspondant à ce montant, selon la ventilation ci-dessous :

- En 2021, numérisation des registres d'état civil naissances des années 1950 de l'ensemble des mairies d'arrondissement (montant estimé de 75 000 euros), décennie qui représente environ 136 000 actes ;
- En 2022, numérisation des registres état civil naissance des années 1940 (estimation de 75 000 euros) pour environ 126 000 actes ;
- En 2023, numérisation des registres état civil naissance des années 1930 pour une volumétrie de 102 000 actes ainsi que la numérisation des 146 000 actes des registres mariage des années 1950 à 1999 pour cette dernière année de marché (estimation de 150 000 euros).

Le montant de cette opération estimé à 300 000 euros sera financé par affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 « Aménagements Administration générale 2021-2026 », programme n° 00008.

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Finances - Commande publique -
Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60005009 « Numérisation des actes d'état civil 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00008.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00008, AP n° 2021-1, opération n° 60005009, et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction

026, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

2021 : 75.000€;
2022 : 75 000€;
2023 : 150 000€

- 3- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET